



POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures » minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 50 — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.  
11 — 49 — — Omnibus.  
5 — 11 — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.

## Départs de Saumur pour Tours.

8 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur* :

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 5 avril 1862.

Monsieur le préfet, par ma circulaire du 25 janvier dernier, je vous ai invité à consulter les conférences de Saint-Vincent-de-Paul de votre département sur la question de savoir si elles voulaient être reliées entre elles par un conseil central formé de la plupart des membres de l'ancien comité de Paris et ayant pour président un haut dignitaire de l'Eglise nommé par l'Empereur, ou si elles préféreraient continuer à fonctionner isolément comme elles y sont autorisées aujourd'hui.

Après quelque hésitation et des délais assez longs, la plupart des conférences ont enfin répondu. 88 accepteraient un conseil général présidé par un haut dignitaire de l'Eglise, à la nomination de l'Empereur, mais 776 ont déclaré qu'elles préféreraient fonctionner isolément.

En conséquence, et conformément aux vœux de la grande majorité des conférences, j'ai l'honneur de vous prévenir que le gouvernement considère comme terminée la régularisation des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, dont l'existence légale reste désormais subordonnée à l'isolement de chaque conférence et à la suppression de tout lieu central.

A ce sujet, je crois devoir vous entretenir d'un incident sur lequel j'appelle votre attention. Par une lettre publiée dans les journaux, l'ancien président du conseil général a déclaré que ce conseil, avant de se dissoudre, lui avait transmis ses pouvoirs; qu'il avait l'intention de les exercer sur toutes les conférences, et, qu'en cas de mort ou d'empêchement, il les déléguait à un comité de trois membres étrangers, un Belge, un Hollandais et un Prussien. En dépit des lois et malgré le vœu des conférences elles-mêmes de

fonctionner isolément, on prétendrait donc faire de toutes les conférences une vaste association gouvernée par un chef suprême ou même par des étrangers, sans l'autorisation et en dehors du contrôle de l'Etat.

Je n'ai pas besoin de vous dire, monsieur le préfet, qu'une pareille infraction aux lois du pays, de quelques motifs, charitables ou religieux, qu'elle se couvre, ne saurait être tolérée par le gouvernement. Je vous invite donc à porter à la connaissance des conférences la prétention qui s'est produite, et à les prévenir que si elles s'y soumettaient contrairement au système d'isolement choisi par elles-mêmes, elles se mettraient en opposition flagrante avec les lois qui régissent les associations.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur.

F. DE PERSIGNY.

Garibaldi a terminé sa tournée en Lombardie. La dernière ville qu'il a visitée et où il a établi un tir national est Brescia.

Le prince Hubert, en sa qualité de président de la société nationale du tir, a adressé au général une lettre de félicitation sur les bons résultats de son voyage.

Une dépêche de Barri porte que 120 brigands attaqués par 60 soldats à Poggio et à Orsini, près de Gravina, ont pris la fuite, se retirant vers Minervino et Monte-Carafa où ils ont été de nouveau battus.

A Cosenza, la bande de brigands de Saracena ayant arrêté six bourgeois de Rossano, en leur imposant une forte rançon, a été rejointe par la troupe; dix de ces brigands, pris les armes à la main, ont été fusillés; les autres se sont rendus et ont été remis aux mains des tribunaux.

D'après un télégramme d'Aquila, une rencontre aurait eu lieu à Prato et Campoli entre les troupes françaises et les brigands. — Hayas.

Les dernières nouvelles de l'Herzégovine sont tout-à-fait favorables à la Turquie. Il est certain que Lukas Yukalovitch a fait sa soumission, et il s'est engagé à opérer la pacification de la Sutrina. On croit même qu'il se décidera à prendre en main l'administration de ce district comme fonctionnaire de la Sublime-Porte.

Nous apprenons que le gouvernement ottoman a suspendu la concentration des troupes qu'il avait ordonnée sur la frontière turque. (Pays.)

Les nouvelles de Grèce sont loin de faire espérer que le pays puisse recouvrer promptement une entière tranquillité. Le mouvement insurrectionnel est à peu près arrêté, mais l'esprit de la nation est généralement hostile, sans qu'on se rende compte de cette violente opposition.

Jusqu'à présent, le lieutenant Grivas, qui commande le fort Palamidès, n'a voulu écouter aucune proposition d'arrangement. (Idem.)

Le *Journal de Saint-Petersbourg* du 5 avril annonce que le gouvernement a autorisé l'émission de 18 millions de bons du Trésor.

D'après la *Gazette de l'Académie*, le ministère a déclaré à la commission chargée de l'élaboration d'une loi sur la presse que, si son intention était de maintenir la censure pour les écrits périodiques, il entendait néanmoins la remplacer graduellement par la procédure judiciaire.

On mande de Berlin, le 6 avril :

La *Gazette de Voss* d'hier publiait une lettre anonyme contenant l'invitation pressante adressée par le ministre des finances au ministre de la guerre de diminuer l'état du budget de l'armée de deux millions et demi d'écus, afin de pouvoir retirer les surtaxes actuelles et d'en donner, avant les élections, l'assurance formelle à la nation.

La *Gazette de l'Etoile* d'aujourd'hui annonce que la lettre confidentielle du ministre des finances au ministre de la guerre, que la *Gazette de Voss* prétend avoir reçue par voie anonyme, ne

## FEUILLETON

## UNE AVENTURE DE BRIC-A-BRAC.

I.

La fortune, la renommée, la gloire d'un homme, dépendent souvent de la rue qu'il prend en sortant de chez lui.

Baillot, qu'on avait décoré du sobriquet de *César des violons*, par opposition admirative au Nestor des instrumentistes, Alexandre Boucher, surnomme l'*Alexandre des violons*, Baillot était plus que personne persuadé que les bonnes fortunes de toutes sortes ne tiennent qu'au hasard d'un chemin, et il était payé pour croire cela.

Vers les premiers jours de l'année 1811, Baillot s'était fourvoyé dans les rues les plus peuplées et les moins salubres du faubourg Saint-Marceau. Engagé au beau milieu de la rue Mouffetard, dans un labyrinthe de fiacres, de charrettes et de haquets qui se croisaient en tous sens, etourdi par les jurements des charretiers, le claquement aigu des fouets, le hennissement des chevaux et les clameurs des passants, il se jeta étourdiement entre deux voitures : un fiacre et un haquet, qui mar-

chaient en sens contraire. Par un effort d'adresse et de légèreté, Baillot franchit le détroit périlleux et se trouva de l'autre côté de la rue qui lui promettait un débouché facile; mais ce succès lui coûta cher, comme tous les succès du monde : le terrible haquet dans un mouvement de recul atteignit de son crampon de fer une des basques de l'habit noir de l'agile musicien, et Baillot, à peine hors de ces Thermopyles ambulantes d'où il était sorti avec plus de bonheur que le Spartiate Léonidas, fut averti par un honnête marchand de peaux de lapins que, pour être tout à fait à la mode du faubourg Saint-Marceau, c'est-à-dire en carmagnole, il n'avait qu'à faire le sacrifice de la basque de l'habit qui lui restait encore.

Si philo-sophe que l'on puisse être, si détaché que l'on soit des préjugés somptuaires, on n'aime pas, même dans le faubourg Saint-Marceau, à se promener revêtu d'un costume qui n'a pas de nom dans aucune langue.

Le musicien, son pan à la main et escorté d'une escouade de gaudins, s'avancait gravement dans des rues inconnues, même aux Parisiens, pour se soustraire aux quolibets de la populace, et mettait ses yeux à la torture afin de découvrir une enseigne de tailleur. Mais il prenait une peine inutile; les portiers, tailleurs et cordonniers étaient rares alors dans le faubourg Saint-Marceau.

Baillot se serait volontiers crié, non pas comme le roi d'Angleterre : *Mon royaume pour un cheval!* mais : *Un échovosau de fil pour un concert!* En effet, un peu de

fil, une aiguille et une main de femme ou de jeune fille pour conduire cette aiguille; et, ce fil fut-il blanc, l'habit du musicien retrouvait sa forme normale et sa coupe classique.

Baillot était donc dans une grande perplexité lorsqu'il avisa, vers le milieu d'une rue étroite et solitaire, une boutique ou plutôt un cloaque dont la sordide devanture était ornée de panoplies de vieux chiffons, et dont les étagères vermoulues offraient aux yeux des passants des monceaux de vieille ferraille, des débris d'antique faïence, mille ustensiles sans nom et une collection complète de savates immondes, depuis les souliers à la pouline du règne de Charles VI jusqu'aux escarpins des marquis de l'Œil-de-Bœuf et aux bottes à revers café au lait des *Incrovables* du Directoire.

Dans ce bazar de la caduque élégance de nos ancêtres, travaillait une femme jeune encore au milieu de trois ou quatre marmots dont la santé ne paraissait pas souffrir des vapeurs mephitiques qu'exhalaient à l'envi l'un de l'autre, le ruisseau de la rue et la boutique paternelle.

Jamais oasis, jamais un bouquet de palmiers et de nopals ne s'offrit plus délicieusement aux regards du voyageur egare dans les sables brûlants du Sahara, que ne fit l'établissement borgne du marchand de meubles carlovingiens à l'infortuné musicien, qui continuait à tenir dans ses mains crispées, non la flûte de Pan, mais le pan de sa bourgeoise laticlave.



saurait être parvenue que par des moyens coupables entre les mains de celui qui l'a fait publier et que par conséquent, la justice a été saisie de cette affaire. — Havas.

#### AMBASSADE JAPONAISE.

On écrit de Marseille, le 4 avril, au *Pays* : L'ambassade que l'empereur du Japon envoie en Europe, annoncée depuis plusieurs jours, est arrivée hier à Marseille. Le grand vapeur anglais l'*Himalaya*, à bord duquel se trouvaient les ambassadeurs, était attendu à trois heures, et en effet, à l'heure dite, avec une ponctualité merveilleuse, il a mouillé à l'extrémité de la jetée du port de la Joliette.

M. le marquis de Tréville, envoyé par l'Empereur pour recevoir ces nobles étrangers, et M. Gaillard de Ferry, agent du ministre des affaires étrangères, se sont rendus à bord de l'*Himalaya* et les ont invités à descendre à terre dans les embarcations mises à leur disposition par les autorités maritimes.

Bientôt une salve d'artillerie tirée par le fort St-Jean a annoncé à la foule qui stationnait sur les quais et sur les jetées que les ambassadeurs se rendaient à terre. Le grand canot de l'administration du port, ayant à l'avant le pavillon japonais et à l'arrière le pavillon français, s'est approché du quai de débarquement, où deux bataillons d'infanterie et un escadron de cavalerie étaient rangés en bataille sous le commandement de M. le général Carondelet.

Au moment où les ambassadeurs et leur suite ont abordé, la foule s'est précipitée auprès d'eux par un mouvement de curiosité fort naturel mais très-peu respectueux. L'aspect étrange de la physionomie de ces représentants d'une nation si éloignée de nous par la distance et par l'isolement dont elle se fait un honneur et une loi, leur costume, leur tenue, inspiraient à la foule les plus bizarres réflexions. Le chef de l'ambassade, Take no-Outchi Shimoduckeno-Kami, paraît être être âgé d'une cinquantaine d'années. Il offre sur son visage les traits caractéristiques de sa race : la tête grosse, le col court, le nez gros et épaté, les yeux petits et obliques, les cheveux d'un noir de jais et le teint d'un jaunâtre foncé.

Les ambassadeurs, en présence d'un spectacle où tout était nouveau pour eux, avaient cependant composé leur visage de manière à ce que l'on ne pût s'apercevoir de l'étonnement qu'ils devaient éprouver; ils ont salué avec une certaine majesté, en prenant à la main leurs grands chapeaux de paille, les autorités réunies pour les recevoir, et le premier ambassadeur a remercié M. le général Carondelet des honneurs militaires qui leur étaient rendus.

Le costume des Japonais a beaucoup d'analogie avec celui des Chinois; les ambassadeurs et les personnes de leur suite étaient à peu près uniformément vêtus d'un grand pardessus en soie très-simple quant aux ornements, mais d'une grande richesse de tissu, d'une tunique également en soie chinée et d'un pantalon en forte mousseline blanche, leurs pieds chaussés dans des sandales de cuir jaune. Ils portent au côté une de ses ri-

ches armes pour la fabrication desquelles leur pays est si renommé.

La foule, tout entière à sa curiosité, était loin de calculer en ce moment toute l'importance que peut avoir, pour nos relations avec l'empire japonais, la présence sur le sol français de cette ambassade d'un souverain dont on évalue le nombre des sujets à plus de 40 millions, et dont le pays renferme des richesses infinies et de nombreuses industries dont les produits seront peut-être, dans un avenir prochain, de précieux objets d'échange pour notre commerce.

Tel sera pourtant, il faut l'espérer, le résultat de cette mission, car il est impossible que des hommes que l'on dit doués d'une vive intelligence, d'une grande délicatesse de goût, ne comprennent pas, quand ils auront vu de près notre civilisation, tous les avantages que retirerait leur pays d'un contact fréquent avec les nations européennes, quelque dissemblance qu'il y ait d'ailleurs dans leurs idées et leurs mœurs.

Trois voitures décapotées ont conduit les ambassadeurs et leur suite à l'hôtel des Colonnes, sous l'escorte d'un escadron de hussards. La pluie qui a commencé à tomber en ce moment a fourni aux Japonais l'occasion de déployer de magnifiques parapluies en latanier aux couleurs bariolées. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette exhibition a obtenu le plus grand succès d'hilarité auprès des myriades de curieux, dont le cortège avait de la peine à pénétrer les masses compactes.

Quelques instants après leur arrivée à l'hôtel des Colonnes, les ambassadeurs ont reçu la visite de M. le sénateur chargé de l'administration du département, de M. le général commandant la division et des autres principales autorités.

La suite des ambassadeurs se compose en tout de douze personnes, dont six domestiques, et non point de quatre-vingts personnes, comme je le vois annoncé dans beaucoup de journaux.

#### FAITS DIVERS.

On assure que M. de Lavalette, qui est venu à Paris en vertu d'un congé, doit repartir très prochainement pour Rome.

— Il est de tout point inexact que M. le duc de Montebello doive remplacer, comme ambassadeur près du Saint-Siège, M. le marquis de la Valette.

— Le Pape Pie IX est né le 13 mai 1792; dans un mois d'ici, le Saint-Père va accomplir sa 70<sup>e</sup> année.

— Le *Journal des Travaux publics* publie la note suivante, dont nous lui laissons la responsabilité : « Plusieurs chambres de commerce sont en instance auprès du gouvernement pour obtenir les ressources nécessaires à l'envoi, à Londres, d'ouvriers choisis dans chaque industrie, à l'effet d'étudier les divers produits de l'Exposition universelle.

» A Paris, le préfet de la Seine a pris les devants; il a saisi le conseil municipal d'un projet d'allocation de 20.000 fr. pour subvenir aux frais de voyage d'un certain nombre de délégués qui

seront choisis par les prud'hommes et les ouvriers eux-mêmes. On dit que, de son côté, la commission d'exposition se propose de contribuer pour une pareille somme à l'accomplissement de cette pensée féconde, qui doit avoir les plus heureuses conséquences, au point de vue de l'avenir de nos diverses industries. Ce sera pour elles un acclimatant, un moyen assuré de perfectionnement et de progrès que ce parallèle de leurs forces respectives. »

— Les améliorations que les Américains apportent à leur artillerie, dit aujourd'hui le *Morning Post*, forment un sujet qui appelle la plus sérieuse attention. « Nous savons que le poids des boulets lancés par le *Monitor* était presque double des boulets dont il est fait usage en ce moment à bord de n'importe quel navire de la marine anglaise. Nous croyons pouvoir dire aux personnes qui se reposeraient volontiers sur les grands canons que, dans cet art spécial, les Américains, si l'on peut s'en rapporter aux récits d'outre-mer, nous laissent loin derrière eux. On nous parle de canons destinés à lancer des boulets d'un millier de livres et dont la puissance destructive serait incalculable. Tandis que l'institut des architectes de la marine se livrait à une si minutieuse énumération des compartiments étanches du *Warrior*, l'institut de New-York pouvait discuter la question de savoir si l'un des boulets américains de 1.000 livres frappant le *Warrior*, ne pourrait pas ressortir par l'avant sans égard pour ses compartiments étanches. »

— On lit dans l'*Union des Deux-Villes*, de Dinan :

« Un de nos concitoyens a proposé au gouvernement un système stratégique pour la défense des côtes, en présence des terribles moyens de destruction dont la marine peut aujourd'hui faire usage, en cas de guerre. Aucune frégate blindée ou cuirassée ne pourrait franchir les passes sans courir les plus grands dangers.

» L'Empereur, auquel ce travail a été soumis, a daigné le transmettre à S. Exc. le ministre de la marine, qui a promis d'examiner ce projet avec toute l'attention qu'il comporte.

» Nos places maritimes, tous les propriétaires du littoral feront des vœux pour le succès de ce système de défense et de conservation. »

— On s'est quelque peu inquiété en France de l'acharnement avec lequel on recueillait les timbres poste ayant déjà servi, et nous ne savons si l'enquête ouverte à ce sujet a produit quelque résultat; mais voici ce que nous lisons dans un journal de Madrid sur des faits analogues :

« Par ordre du gouvernement, des enquêtes ont été faites dans toute l'Espagne sur les personnes chargées de recueillir les timbres-poste usés, et sur les motifs qui les ont portées à accepter cette mission. Il en est résulté qu'on a appris que généralement les personnes chargées de les recueillir sont les personnes les plus honnêtes et les plus distinguées de la société, qui ont cru faire un acte méritoire.

» On leur avait fait croire qu'un étranger constituerait une dot à une femme enceinte le jour où il recevrait assez de timbres pour en tapisser un

Baillet entra intrépidement dans le bazar enfumé.

— Mon Dieu, madame, dit-il de cette voix harmonieuse qu'il avait quand il ne conduisait pas son orchestre, il vient de m'arriver à deux pas d'ici un petit accident : une voiture a déchiré mon habit, et je désirerais bien trouver une personne assez bonne pour m'y faire un point; seriez-vous assez obligeante pour m'en enseigner une.

— Et, en prononçant ces paroles accompagnées d'un salut gracieux, Baillet exhibait la malheureuse pièce de conviction.

— Je ne saurais guère vous indiquer quelqu'un pour faire cette petite besogne, répondit la jeune femme en réprimant une légère envie de rire, mais si vous n'exigez pas une trop grande habileté dans le travail de l'ouvrière...

— Oh ! mon Dieu, non, interrompit Baillet, rien qu'un simple raccord... une couture telle qu'elle, et assez solide cependant pour que je puisse gagner la première place de fiacres.

— Oh ! si ce n'est que cela, monsieur, répliqua la marchande, je puis vous offrir mes services et je ferai le moins mal qu'il me sera possible; ôtez votre habit, monsieur, et asseyez-vous là, ce sera bientôt fait.

Cette acceptation spontanée inonda de joie le cœur du musicien; la voix de cette femme lui parut avoir la suave harmonie d'une harpe éolienne, et nulle fantaisie de

Beethoven, nulle cantabile de Mozart, nul majestueux récitatif de Gluck n'auraient eu, en cet instant, plus de charmes pour ses oreilles.

Les enfants, sur un signe de leur mère, traînèrent un vénérable fauteuil dont les pieds inégaux supportaient, cahin-caha, un dossier en tapisserie sur lequel une main aristocratique et probablement contemporaine de madame de Pompadour, avait retracé la jolie fable de la Fontaine intitulée *Le Renard qui a la queue coupée*. La malignité humaine n'était point coupable de cette allusion à brûle-pourpoint, mais le hasard est parfois un grand mystificateur.

Le musicien se jeta à ses risques et périls dans ce fauteuil qui avait tenu vraisemblablement les bras à beaucoup d'échines fatiguées. Mais l'impassibilité du vieux meuble ne tint pas contre ce nouvel assaut, et un craquement significatif dans sa membrure trahit sa caducité. Le musicien, rappelé à la circonspection par la crainte d'une chute, se retrancha dans une telle sobriété de mouvements et de gestes, qu'un antiquaire de ce quartier du Jardin des Plantes aurait pu le comparer à une de ces nomades royales qu'on découvre de temps à autre dans les sables amoncelés de la pyramide de Ghise.

Voilà donc Baillet installé en manches de chemise dans le fauteuil centenaire; il est immobile comme un sénateur romain à l'approche des Gaulois, et ne permettant qu'à ses yeux de se mouvoir; ils parcourent cu-

rieusement les méandres de ce capharnaüm qui rassemble, ainsi que nous l'avons déjà dit, les objets les plus surpris de se trouver réunis, les choses les plus dissemblables. C'est la poésie du chaos, c'est l'épave burlesque des résolutions de la mode et des cataclysmes des mœurs, c'est l'histoire de tout et l'histoire de rien.

Pendant que l'artiste est plongé dans les réflexions que ces reliques de tant de générations font naître dans son esprit, la jeune femme travaille vite et habilement, et son aiguille vole plutôt qu'elle ne marche. Si Baillet lui adresse à de longs intervalles quelques questions sur les rares objets qui frappent ses regards dans ce lac de vieilleries, elle répond laconiquement, poliment, sans quitter des yeux sa besogne, et place à propos, dans les brèves explications qu'elle donne, des observations pleines de sens et de justesse. L'artiste l'écoute avec plaisir et ensuite avec intérêt lorsqu'à la demande qu'il lui fait si ces trois enfants forment toute sa famille, elle répond qu'elle en a encore trois autres moins âgés.

— Est-il possible ! s'écria le musicien, et n'avez-vous pour les élever que le produit très-peu considérable, je le suppose, de cet établissement ?

— Oh ! monsieur, répartit la jeune femme, mon mari travaille de son état de menuisier et moi je suis ravendeuse. Dans les bonnes années, nous pouvons gagner assez l'un et l'autre pour mettre les deux bouts ensemble. Mais quand le pain est cher comme à présent, et que



appartement. Le gouvernement suit avec persévérance les fils de cette manœuvre, pour savoir s'il y a ou non une pensée criminelle dans ceux qui l'ont provoquée, et ne laissera pas impunis ceux qui ont abusé de tant d'honnêtes familles. »

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La partie officielle du *Moniteur* contient des arrêtés du ministre de la guerre concernant l'exonération du service militaire en 1862.

Les jeunes gens compris dans le contingent annuel obtiennent l'exonération du service au moyen d'une prestation versée à la caisse de la dotation et destinée à assurer leur remplacement dans l'armée par la voie du rengagement d'anciens militaires. — Le taux de la prestation individuelle que les jeunes gens auront à payer, pour obtenir l'exonération du service militaire, est fixé à la somme de 2,500 francs. — Le taux de la prestation individuelle que les militaires sous les drapeaux auront à verser pour être admis à l'exonération du service militaire, est fixé à la somme de 550 francs pour chaque année de service restant à accomplir.

Les rengagements de 7 ans donneront droit : 1° à une somme de 2,200 francs, dont 1,000 francs payables au moment du rengagement ou de l'incorporation, et de 1,200 fr. à la libération définitive du service; — 2° à la haute paye de rengagement de 10 centimes par jour.

Tout remplacement contracté pour moins de 7 ans donnera droit à une somme de 310 francs par chaque année de remplacement, dont 140 francs payables au moment du remplacement et 170 francs à la libération définitive.

L'administration des postes propose, dit-on, de porter de 500 à 500 grammes le poids des petits colis et paquets transportés à titre d'échantillons. Nous pensons que cette libéralité pourrait, avec avantage pour tout le monde, être portée à 1 kilogramme; et sans doute, le progrès aidant, la poste en viendra là prochainement. Il est permis de tout espérer d'une administration aussi puissamment organisée, et servie par les nombreux agents qu'elle emploie avec un zèle et une intelligence que le commerce apprécie comme ils méritent de l'être.

On écrit de Châtellerault, au *Courrier de la Vienne* :

« On parle beaucoup ici, depuis quelque temps, d'une découverte intéressante qui aurait été faite dans nos environs, et qui, si l'on en croit les inventeurs, équivaldrait presque à la découverte de la pierre philosophale tant recherchée au moyen-âge.

« Une fabrique de poudre de bronze a été fondée, il y a deux ou trois ans, dans le phare de l'ancien château de Richelieu, par M. Hullin, riche propriétaire de l'endroit. C'est la seule fabrique de ce genre qui existe en France; aussi est-elle en voie de prospérité; mais si la découverte dont nous voulons parler est sérieuse, comme tout porte à le croire, elle est appelée à faire une fortune colossale.

« M. Hullin, en faisant une expérience chimique pour la poudre de bronze, aurait découvert deux nouveaux métaux qui auraient toutes les qualités et la beauté de l'or et de l'argent; en les voyant, vous ne trouvez aucune différence avec cette belle matière que les hommes vont chercher avec tant de peine et de fatigues dans les entrailles de la terre ou dans les placers de la Californie. Excepté la pesanteur, qui est un peu moins forte que celle de l'or, ils ont toutes les qualités de ce beau métal; ils sont inodores, malléables et inoxydables comme lui. Sous ce dernier rapport, on a poussé l'expérience très-loin, et un couvert fabriqué avec le nouvel argent qui a été mis pendant plusieurs mois avec les matières les plus acides, comme le sel, le vinaigre, l'oseille, les œufs, etc., est demeuré intact. Cette découverte causera une véritable révolution dans l'économie des métaux; on le comprendra quand on saura que les inventeurs pourraient donner leur or et leur argent à 15 fr. le kilogramme, ce qui leur permettra néanmoins de réaliser encore d'énormes bénéfices, puisque la base ou plutôt la matière de leurs métaux est tout simplement le cuivre rouge. A ce titre, on peut même dire que ce ne sont pas de nouveaux métaux, mais plutôt le cuivre perfectionné dans la fosse au moyen d'un amalgame qui est le secret du chimiste.

« Quoiqu'il en soit, si cette découverte tient ses promesses, il y aura réellement une transformation dans l'orfèvrerie française, et dans plusieurs autres industries qui en approchent. Désormais, le plus petit bourgeois pourra se donner de la vaisselle plate, comme autrefois les grands seigneurs, et l'ouvrier le moins aisé se procurera une douzaine de couverts d'or ou d'argent qui ne reviendra pas à plus de 60 fr. Ce sera la mort du *Ruolz* qui tout bien considéré n'est pas une économie, et maint rentier calculateur enverra son argenterie à la Monnaie pour acheter du nouveau métal qui coûtera dix fois moins. Je ne parle pas des autres objets qui pourront être fabriqués par l'art et l'industrie, ce serait incalculable si l'on voulait en parcourir toutes les branches depuis les vases sacrés et les ornements de nos églises, jusqu'aux harnais de nos chevaux de voitures; il n'est pas jusqu'à l'ornement de nos troupes qui pourra en profiter, et nos dragons auront, si l'on veut, comme les héros d'Homère, des casques d'or, et des épées à la garde d'argent, comme nos anciens officiers français; on nous assure du reste que l'on doit prochainement faire exécuter à notre manufacture d'armes, une cuirasse d'or destinée à un haut personnage.

« Nos lecteurs s'étonneront peut-être qu'une découverte si importante n'ait pas fait plus de bruit dans le monde industriel et artistique; mais à cela nous répondons que les inventeurs ne tenaient pas à la mettre au jour avant la grande Exposition de Londres, où ils envoient un service de table qui fera une véritable sensation par la magnificence et la beauté; de plus, avant de la lancer, comme on dit, ils voulaient avoir un *specimen* de tous les objets que pourra embrasser leur fabrication; c'est ce qui se fait en ce moment, les mouleurs et les ciseleurs sont à l'œuvre, et à un jour donné on fera paraître tout à la fois.

« M. Hullin a refusé, dit-on, de prendre un brevet, se croyant sûr de son secret. Sa découverte n'est pas, du reste, un mystère, puisqu'elle a été examinée par le jury d'Indre-et-Loire pour l'Exposition de Londres, et que M. Morandière, ingénieur des chemins de fer de la Bretagne, vient de lui faire la commande d'une statue d'or, de sainte Anne, patronne des Bretons. — B. »

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, 7 avril. — *Chambre des députés*. — Le ministre de la justice, M. Lasser, répondant à une interpellation faite par les députés polonais au sujet des enquêtes judiciaires qui ont eu lieu en Galicie, cite quelques passages des hymnes et prières chantés par les populations et les trouve propres à exciter à la haine contre le gouvernement autrichien et à compromettre la sûreté de l'Etat. Le gouvernement, ayant connaissance des enquêtes faites, trouve que les autorités ont agi conformément à leurs devoirs.

Désormais, a-t-il ajouté, les autorités ne donneront plus, par leur tolérance pour de pareilles démonstrations, lieu à des reproches.

Turin, le 6 avril. — Suivant le *Movimento*, 500 sociétés du tir national se seraient déjà constituées sous les auspices de Garibaldi. Le général continue sa tournée en Lombardie. — Havas.

#### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 5 avril 1862.

Revue politique de la semaine. — le comte de Nesselrode. — Courrier de Paris. — Expédition du Mexique. — M<sup>lle</sup> Virginie Pozzi. — Incendie du théâtre européen d'Alexandrie. — Chronique littéraire. — Revue des arts. — Rapport sur le chauffage, par l'air chaud, de tous les wagons d'un train de voyageurs. — Chemin de fer Franco-suisse : viaduc de Montigny. — Incendie de l'Alcazar à Ségovie. — Chronique musicale. — Les pièges à lion de Jules Gérard.

Gravures : Charles-Robert comte de Nesselrode. — Général Lopez de Uruga. — Armée mexicaine (5 gravures). — M<sup>lle</sup> Virginie Pozzi. — Incendie du théâtre européen d'Alexandrie. — Revue des arts (5 gravures). — Chemin de fer Franco-Suisse : viaduc de Montigny. — Incendie de l'Alcazar à Ségovie. — Les pièges à lion (2 gravures). — Premières courses de la Marche. — Échecs. — Rébus.

#### ETAT-CIVIL du 15 au 28 février 1862.

NAISSANCES. — 17, Narcisse Chaillou, rue de Fenet; — Marie-Clémentine Desmazures, rue du Relais; — 18, Victoire Hobbe, rue de la Visitation; — 22, Hermine-Louise Giroud, rue du Pressoir-Saint Antoine; — 24, Henri Chevet, rue Basse-Saint-Pierre; — 28, Marie-Eugénie, Hublot, rue de la Tonnelle; — Isabelle-Marie-Louise Milsonneau, rue Saint-Jean.

MARIAGES. — 17, Auguste Lelièvre, bitumier, de Villebernier, a épousé Marie-Eugénie-Louise Souchard, de Saumur; — 19, Jean-Bap-

notre commerce de brocantage ne va pas comme aujourd'hui, nous avons bien de la peine à élever notre famille.

Puis, comme si elle eût craint d'être amenée à en dire plus qu'elle ne voulait sur ce point, elle reprit aussitôt : ne vous impatientez pas trop, monsieur, le travail tire à sa fin, et dans quelques minutes vous allez avoir votre habit.

L'artiste comprit cette pudique réserve de la pauvreté, et, gardant le silence, il poursuivit, avec ses yeux, son voyage autour de la boutique.

Dix minutes s'étaient à peine écoulées que l'ouvrière se leva, et secouant d'un geste presque gracieux les minimes rognures d'étoffe et de fil qui s'étaient attachées à son tablier d'alépine, dit à Baillot, en lui présentant son vêtement restauré.

— Monsieur, voici votre habit.

A peine l'artiste eût-il jeté les yeux sur son habit, qu'il reconnut que la réparation avait été faite avec autant de propreté que de goût, et qu'il eût été difficile, même à un tailleur de profession, de dissimuler avec plus d'artifice la solution de continuité de son infortuné frac.

— En vérité, madame, dit-il, vous avez un talent de fée, et je ne saurais reconnaître dignement, ajouta-t-il en frottant la main dans son gousset, et ce talent et votre incomparable obligeance.

— Il ne faut rien pour cela, monsieur, et je suis trop heureuse d'avoir pu vous rendre ce petit service.

Et comme Baillot paraissait vouloir insister pour lui faire accepter une légitime rémunération, la jeune marchande reprit avec un accent de dignité blessée :

— Vous me déobligeriez, monsieur, fit-elle en se reculant de quelques pas; ne faut-il pas s'aider les uns les autres ?

Baillot fut tenté de s'écrier avec Molière : « Où diable le *désintéressement* va-t-il se nicher ! »

Toutefois, forcée fut au musicien de céder à son hôte, mais son ingénieuse libéralité se raccrocha aux branches, et, indiquant un violon suspendu au fond de la boutique et qui semblait mis là tout exprès pour servir de centre à une multitude de toiles d'araignées dont les fils, capricieusement tendus en poudreuses arabesques, formaient à l'instrument une carapace diaphane, il dit :

— Du moins, madame, vous ne me refuserez pas de me vendre cet ancien violon; je suis musicien, et ma plus incurable manie est de glaner partout les outils de ma profession.

— Oh ! pour cela, monsieur, je redeviens marchande et je ne cherche qu'à vendre, riposta la jeune femme en souriant. Ce violon, que nous avons trouvé ici en achetant le fonds, est, au dire de bien des gens, un objet de mérite.

— Cela ne m'étonnerait guère, madame; le sort des instruments ressemble assez souvent à celui des hommes : plus ils ont de mérite, et plus ils se trouvent exposés à s'éteindre dans l'obscurité et dans la poussière. Combien ce violon ?

— Cinquante sous tout au juste, répartit la marchande qui, pendant la réflexion philosophique de Baillot, avait eu le temps de décrocher l'instrument et de l'épousseter tant bien que mal avec le coin de son tablier.

— Fort bien, voici cinq francs.

Et comme la pauvre femme cherchait dans les profondeurs de sa poche quelque monnaie pour rendre sur la grosse pièce, Baillot se hâta de lui dire :

Ce que vous m'avez interdit de vous offrir comme faible dédommagement du temps que vous avez perdu pour moi, vous ne m'empêchez pas de le donner à vos enfants, qui achèteront du pain d'épice à mon intention.

Et, sans attendre la réponse, l'artiste armé de son violon sortit de l'indigente boutique et disparut bientôt dans les replis tortueux des rues du faubourg Saint-Marceau, rues qu'il arpentait maintenant fier comme un paon et dégagé de la mine contrite de ce renard sur l'effigie duquel il s'était assis.

(La suite au prochain numéro.)



tiste Grandvalet, cavalier de manège, a épousé Renée Joyenval, propriétaire, tous deux de Saumur; — François-Ernest Martin, tailleur d'habits, a épousé Joséphine Bigot, sans profession, tous deux de Saumur; — 20, Jérôme Redon, cavalier de manège, a épousé Augustine-Arsène Jouffriou, domestique, tous deux de Saumur; — 24, Lucien-Emile Bontemps, jardinier, domicilié à Audy, a épousé Mathilde Rabouin, domestique, de Saumur; — Jean-François Pain, cavalier de manège, a épousé Jeanne Bouchet, domestique, tous deux de Saumur; — René Florent Moreau, menuisier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Joséphine Rideau, corsetière de Saumur; — 25, Jean-François Duprat, employé de commerce, a épousé Julie-Marie Hubault, lingère, tous deux de Saumur; — 26, Edmond-Guy-Joseph Raison, cavalier de manège, a épousé Marie-Gabrielle Dudoit, ouvrière, tous deux de Saumur; — Henri Blot, marchand épiciier, a épousé Félicité-Constance Cosson, sans profession, tous deux de Saumur; — Dominique Lahaye, brigadier-arçonner à l'École de cavalerie, a épousé Estelle Claire Leflet, sans profession, tous deux de Saumur; — 27, Jean Laroche, fabricant de papier, de Corberie près Loches, a épousé Alexandrine-Désirée-Charlotte Jouatte, sans profession, de Saumur; — 28, Louis Loiseau, sergent infirmier-major à l'Hôpital militaire, a épousé Suzanne Philistine, lingère, tous deux de Saumur.

**DÉCÈS.** — 16, Emile-Jean-Baptiste Cocard, 17 jours, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 18, Marie-Françoise Bruneau, blanchisseuse, 76 ans, veuve de François Triault, à l'Hôpital; — Adélaïde Claude, 18 mois, rue de Fenet; — 20, Marie-Sophie Lacour, sans profession, 43 ans, rue Saint-Nicolas, épouse de Pierre-Frédéric Pannier; — 21, Charles-Victor-Désiré Lebrun, pharmacien, 35 ans, rue Royale; — 22, Constant Barreau, carrier, 17 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Anne-Elisabeth Adrienne Colas, 5 ans, rue de la Visitation; — 23, Eulalie Dernet, 6 ans, rue Saint-Michel; — 24, Joséphine Troëze, 9 ans, rue Haute-Saint-Pierre; — 25, Augustine Bougouin, 3 ans, rue de la Visitation; — Robin, mort-né, place de l'Hôtel-de-Ville; — 26, Anne Bertin, rentière, 74 ans, veuve de Jean Poulard, rue de la Croix-Verte.

**Marché de Saumur du 5 Avril**

Froment (hec. de 77 k.)	25 26	Huile de lin	48 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	22 33	Paille hors barrière	71 36
Seigle	14 30	Foin	79 93
Orge	10 —	Luzeine (les 730 k.)	62 —
Avoine (entrée)	14 30	Graine de trèfle	48 —
Fèves	13 50	— de luzerne	30 —
Pois blancs	22 —	— de colza	30 —
— rouges	18 —	— de lin	29 —
Cire jaune (30 kil.)	170 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ordin.	32 —	(l'hectolitre)	— —
— de chenevis	48 —	cassées (30 k.)	— —

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS.		
Coteaux de Saumur 1861	1 <sup>re</sup> qualité	240 à 250
Id.	2 <sup>e</sup> id.	125 à 130
Ordin., environs de Saumur, 1861	1 <sup>re</sup> id.	110 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à 110
Saint-Léger et environs 1861	1 <sup>re</sup> id.	105 à 115
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à 110
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861	1 <sup>re</sup> id.	100 à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	95 à 105
La Vienne, 1861	2 <sup>e</sup> id.	75 à 80
ROUGES.		
Souzay et environs 1861		120 à 125
Champigny, 1861	1 <sup>re</sup> qualité	230 à 240
Id.	2 <sup>e</sup> id.	125 à 140
Varrains, 1861		115 à 120
Bourgueil, 1861	1 <sup>re</sup> qualité	130 à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	140 à 150
Restigny 1861		135 à 145
Chinon, 1861	1 <sup>re</sup> id.	110 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	105 à 115

(1) Prix du commerce.

**BOURSE DU 5 AVRIL**

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 69 90  
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 97 75

**BOURSE DU 7 AVRIL**

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 70 00  
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 97 60

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :  
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE CRÉTIN.**

Un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le cinq avril courant, déclare le sieur Charles-Julien Crétin, épiciier, demeurant à Vihiers, en état de faillite ouverte, nomme M. Gustave De Fos juge commissaire, et M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic de la faillite.

Le greffier du tribunal,  
Th. BUSSON.

**A VENDRE**

UN CHEVAL de 4 ans, propre à la selle et à la voiture, et UNE JUMENT âgée, pour la voiture.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Un DOC-CART d'occasion et une JUMENT de 4 ans, fille de Pen-Kam.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

VASTE TERRAIN de 1,400 mètres carrés, sur lequel on peut établir une auberge ou une maison de commerce. Le propriétaire construira, si on le désire.  
S'adresser à M. LEROUX, notaire.

**à louer**

**PORTION DE MAISON Avec Jardin**

Grande route du Pont-Fouchard.  
S'adresser à M. GODFROY, imprimeur à Saumur, Grand-rue, 4.

**A VENDRE**

**DE SUITE**

Une bonne JUMENT, âgée de 12 ans, propre à la selle pour homme et pour dame, et à l'attelage.  
S'adresser à M. POUFON, lieutenant à l'École, rue de la Mairie, 8, ou à l'écurie Raguideau, rue Beaurepaire. (165)

**A VENDRE**

A bon marché,

DIX ACTIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

D'OCCASION,

**UNE TRÈS-BELLE CALÈCHE**

Sortie des ateliers d'un des meilleurs carrossiers de Paris.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

D'OCCASION

**UN MATÉRIEL DE RELIEUR.**

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

**MAISON DE BLANC EN GROS A ANGERS.**

S'adresser à MM. A. MICHEL GOBARD et LABICHE, négociants à Angers.

**A LOUER**

Un bel appartement, composé de six pièces, caves, grenier. Maison de M<sup>me</sup> V. LECHAT, rue d'Orléans, 99.

ON DEMANDE UN DOMESTIQUE de trente à quarante ans.

S'adresser à M<sup>me</sup> MORIN, rue Beaurepaire. (176)

**A CÉDER DE SUITE**

UN DÉBIT DE TABAC, bien achalandé, dans un bon quartier de Saumur.  
S'adresser au bureau du journal.

PLACE DE LA GRISE, A SAUMUR,  
**GIRARD FILS**  
Marchand de Bois,

Préposé du chauffage militaire et fournisseur de toute l'administration de Saumur.

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il joint à ses magasins de bois de chauffage et charbon de bois, une grande quantité de charniers pour les vignes, laites, barreaux, rais, merrain, boissellerie et bois de charpente.

Il est en mesure de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites. (150)

**A LOUER**

**MAISON AVEC JARDIN**

Rue Verte, près le Champ-de-Foire.  
S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (162)

**A LOUER**

**Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.**

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

Souscription nationale. — Envoi immédiat (franco) aux souscripteurs.

**5 fr. MÉMORIAL DE SAINTE-HELENE 5 fr.**

Par le comte DE LAS-CASES,

Un volume grand in-4<sup>e</sup>, de 320 pages, édition COMPLÈTE, — imprimée avec luxe, illustrée de 120 belles gravures dues au crayon de nos meilleurs artistes, PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE M. Emmanuel de Las-Cases, page de l'Empereur à Sainte-Hélène.

Tout a été dit sur ce beau livre, — MONUMENT HISTORIQUE de la plus haute portée, — SEUL RÉCIT OFFICIEL de la triste captivité de Napoléon I<sup>er</sup>. — TESTAMENT POLITIQUE du grand homme! Le succès de l'édition populaire que nous offrons au public a été si grand, qu'un premier tirage a été épuisé en quelques jours. — Il est donc important de souscrire IMMÉDIATEMENT.

**DEUX BELLES PRIMES GRATUITES**

Toute personne, répondant immédiatement à cet appel, reçoit également de suite et franco l'HISTOIRE ILLUSTRÉE et la CARTE de son département, ou de tout autre, à son choix, avec plan du chef-lieu, par le célèbre géographe MALTE-BRUN.

Pour recevoir immédiatement et par retour du courrier (franco pour toute la France) le MÉMORIAL DE SAINTE-HELENE, et les DEUX PRIMES GRATUITES, adresser la somme de cinq francs en mandat de poste ou en timbres-poste, à

M. E. DUTIL, Directeur de la Correspondance hebdomadaire, 41, rue Fontaine-Molière, Paris.

En envoyant cinq francs, en un mandat sur la poste, à l'ordre de M. COURTOIS, directeur de

**L'HISTOIRE DES COMMUNES DE FRANCE,**  
8, rue Rochechouart, à Paris,

Sur le prix du 1<sup>er</sup> volume, le souscripteur recevra successivement toutes les livraisons du 1<sup>er</sup> volume de cet ouvrage,

**VÉRITABLE MONUMENT NATIONAL**

Elevé à toutes les GLOIRES de la FRANCE.

Prime accordée aux souscripteurs jusqu'au 31 janvier 1862.

Chaque souscripteur recevra en outre, à titre de prime, pour vingt francs de livres à son choix et par lui désignés, ou de musique ou de gravures.

On reçoit le prospectus en envoyant 60 centimes en timbres-poste, et une livraison en envoyant 3 francs.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre:  
En mairie de Saumur, le